

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour le Pôle Nature de Vitrezay :

Une convention de mise à disposition de matériel avec L'Association Alternative Animale, pour la wagonnette, du 1^{er} mai 2024 au 3 novembre 2024, à titre gracieux.

L'Association adressera à la CDCHS :

- Une facture mensuelle, sur la base de 500 € par prestation réalisée.
- Une facture mensuelle de 500 € par mois pour l'entretien des animaux, du 1^{er} mai au 31 octobre 2024.

Les tarifs convenus sont les suivants :

Désignation	Tarifs public	Commission pour la CDCHS
Anes 15 min	8 €	1,5 €
Anes 30 min	15 €	2,5 €
Anes 1h	20 €	3,5 €

Fait à Jonzac,
Le

19 JUIN 2024

Le Président
Claude BÉLOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex